



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Lutte contre le travail illégal en Valais

### La carte professionnelle aussi à disposition des maisons de location de services

**La lutte contre le travail illégal en Valais franchit une étape supplémentaire. Après une phase de test, AVEmploi, le bureau de placement et de gestion de personnel de l'AVE a remis ce jeudi 27 mars les premières cartes professionnelles du canton destinées à des ouvriers temporaires. Désormais toutes les agences de placement du canton peuvent adhérer à la démarche. Ces cartes permettent de vérifier qu'un employé dispose notamment d'un contrat de travail en règle et que ses charges sociales sont payées.**

La carte professionnelle, ou badge électronique, présente des avantages tant pour l'employé que pour l'employeur. Elle est en effet validée et délivrée à un ouvrier uniquement si son contrat de travail et son salaire sont conformes aux conventions collectives de travail (CCT). Elle permet également de vérifier que toutes les charges sociales sont bien versées par l'employeur. Quant aux entreprises employant des temporaires, la carte professionnelle garantit que le travailleur dispose des autorisations de travail nécessaires et d'un ordre de mission en force.

Ayant passé toutes les étapes de contrôle, AVEmploi peut désormais proposer ce badge électronique infalsifiable à chaque employé qui fait appel à ses services. S'il l'accepte, celui-ci est ensuite tenu de l'avoir en permanence avec lui lorsqu'il travaille. Chaque badge est personnalisé et comporte l'identité de l'ouvrier ainsi qu'un QR Code. Une fois le badge scanné à l'aide d'un smartphone, les contrôleurs des commissions paritaires et les inspecteurs du travail accèdent aux coordonnées de l'ouvrier, image à l'appui, et peuvent instantanément procéder aux vérifications. D'une validité de trois ans, le badge est actualisé par AVEmploi au fil des différentes missions attribuées à un même ouvrier temporaire.

Les contrôles s'effectuent à l'aide d'une application sécurisée baptisée « Cerbère », dotée d'une authentification de type bancaire, afin de garantir la protection des données. AVEmploi a fait office de bureau de placement pilote pour permettre d'adapter l'application aux besoins des agences de placement temporaires, qui ont donc toutes désormais l'opportunité de délivrer la carte professionnelle à leurs clients. A ce jour, quatre bureaux de placement actifs en Valais ont d'ores et déjà annoncé leur intérêt.



### **Une étape supplémentaire**

L'opportunité ainsi donnée aux ouvriers temporaires constitue une étape supplémentaire dans la lutte contre le travail illégal en Valais. En novembre 2017 en effet, l'Association valaisanne des entrepreneurs (AVE) introduisait la carte professionnelle pour les entreprises du secteur principal de la construction du canton. Aujourd'hui, elles sont 95 à l'avoir adoptée pour un potentiel de 1883 cartes.

L'enjeu est immense puisque chaque année en Valais, le travail illégal génère des pertes financières estimées à 1,2 milliard de francs. De plus, il priverait la main-d'œuvre qualifiée. Très souvent, la qualité du travail laisse à désirer, nuisant à l'image de la branche. L'objectif de l'AVE, soutenue par les partenaires sociaux, est ainsi de rendre obligatoire le badge dans un futur proche.

*AVEmploi est un bureau de placement et de gestion de personnel pour le secteur principal de la construction et le carrelage, fondé en 2008. Ses prestations s'adressent aux entreprises membres de l'Association valaisanne des entrepreneurs (AVE), ainsi qu'aux travailleurs qualifiés, ouvriers de la construction et aux manœuvres. Basé à Sion, AVEmploi dispose également d'antennes à Brigue et à Monthey.*

*Sion, le 27 mars 2019*

### **Personnes de contact**

- Serge Métrailler, directeur de l'AVE, 079 794 66 34
- Pierre-André Donnet, directeur d'AVEmploi, 079 292 66 13